

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI CONSTITUANT LA PROVINCE D'ALBERTA—*Suite.*

Sir W. Laurier—Impossible présenter coup sur coup deux motions—8630.

M. Porter—Discussion avec M. Mackenzie (C.-B.)—8684; incident assemblée Braemer (Oxford-nord), récit du "Globe"—8684; lettre Porter—8684; rappelle incident Sbaretta aux Communes, élections—8686; le premier ministre mis en demeure de nier qu'il eût négocié avec Mgr Sbaretta ne l'a pas fait—8689; M. Mackenzie qui avait affirmé qu'il avait nié doit des excuses—8689.

M. D. D. Mackenzie—Incident électoral—8690; doit être oublié après la victoire 8690; récit de l'incident—8691; M. Porter a bien prétendu que c'était Mgr Sbaretta qui avait rédigé l'art. 16—8692; pas de mal à ce que Mgr Sbaretta fût consulté par sir W. Laurier—8692; déclaration faite à Braemer, bonne tactique électorale—8693; Braemer a donné une majorité libérale—8693.

Amendement Bergeron rejeté par 125 voix contre 6—8695.

M. Lamont—Sur amendement Laurier (nouvel art. 16)—8695; considère qu'article tel que rédigé n'assure pas suffisamment aux écoles du Nord-Ouest le privilège de la demi-heure d'enseignement religieux, dont elles jouissent actuellement—8696; privilège assuré aux écoles séparées, mais a des doutes quant aux écoles publiques—8697; propose ajouter amendement établissant clairement que toutes les écoles conserveront le privilège de donner une demi-heure d'enseignement religieux, si tel est le désir des commissaires d'écoles—8697; système actuel donne satisfaction quelle que soit la majorité—8698; concession mutuelle—8698; avec cet amendement, il ne pourra plus y avoir de changement à cette règle, protégée par art. 93—8698.

Sir W. Laurier—La constitution qui exige le maintien du système scolaire existant justifie cet amendement—8700; liberté absolue des contribuables—8701; ne change pas l'état de chose actuel—8702; amendement raisonnable ne violant aucune conscience—8703; devrait être adopté unanimement—8703; complément du principe adopté par la Chambre—8703.

M. R. L. Borden—Gouvernement aurait été plus courageux d'adopter motion Bourassa couvrant partie de ce terrain—8704; ficelle politique—8704; amendement dépasse but visé par MM. Bourassa et Bergeron—8704; opposé à l'article modifié ou non; cette matière relève de la législature provinciale—8706.

Sir W. Laurier—Article 16 ne s'applique pas aux catholiques—8708; il vise la minorité ou la majorité suivant qu'il était prévu dans la loi organique de 1875—8708.

Hon. Fitzpatrick—Le projet de loi ne reconnaît ni écoles catholiques ni écoles protestantes, il reconnaît des écoles de majorité et des écoles de minorité—8708; veut conserver à la majorité les mêmes droits et privilèges qu'exerce la minorité catholique ou protestante d'un district scolaire—8708.

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI CONSTITUANT LA PROVINCE D'ALBERTA—*Suite.*

M. Monk—Maintenant la législature provinciale ne pourra même pas réglementer l'instruction, là où la majorité est protestante—8709.

M. Lamont—Ne voit pas, s'il est sage d'accorder une demi-heure d'éducation religieuse aux catholiques, pourquoi il ne serait pas sage d'accorder le même privilège aux protestants—8710.

M. Sproule—C'est une attaque générale contre les écoles publiques—8714.

M. Scott—La population de l'ouest a toujours cru et admis que le bill actuel, conserve intégralement le système existant—8714; les protestants et l'enseignement religieux—8714; le Dr James A. Carmichael—8714.

M. Henderson—Le vote de Zorra et de Braemer a été une surprise désagréable pour les libéraux—8716; nouvelle tentative de coercition—8718.

M. Sproule—Tentative pour détruire les écoles publiques—8718; efforts successifs—8718; l'école de l'Orignal—8718.

M. Barr—Les mormons—8722; l'enseignement religieux dans les écoles d'Ontario a été une malédiction—8722; on entreprend maintenant de protéger la majorité—8723.

M. Bourassa—Demande simplement qu'on accorde aux catholiques quand ils sont en majorité, ce qu'on leur accorde quand ils sont en minorité—8725; si l'on voulait réduire la minorité protestante de Québec à ce qu'on donne à la minorité catholique du N.-O., il y aurait un tollé—8726; remercie député de Saskatchewan, cependant de ce qu'il donne aux catholiques—8726; accepte proposition, si l'ouest l'accepte—8726; redoute qu'un beau jour la législature décide de supprimer enseignement religieux dans les écoles publiques—8727; alors il ne subsisterait que dans écoles séparées—8727; il vaut donc mieux avoir le courage de créer ces écoles—8728; appuie amendement à contre-cœur—8728.

Sir W. Laurier—L'amendement maintient seulement intégralement état de chose actuel—8729.

Sous-amendement Lamont adopté par 90 pour, 27 contre—8729.

Art. 16 amendé, adopté par 90 pour, 28 contre—8729.

Art. 2, les Actes de l'A. B. du N. de 1867 à 1886 s'appliquent—8729.

M. Borden—Propose amendement pour mieux définir date à laquelle la province est censée avoir été établie—8730; explication—8730.

Amendement Borden rejeté sur division—8731.

Article 2—repris—8734.

M. Monk—Propose amendement relatif à l'usage de la langue française—8734; ne tente ni d'introduire ni d'imposer langue française—8734; tend à faire respecter pacte conclu lors de l'annexion de la